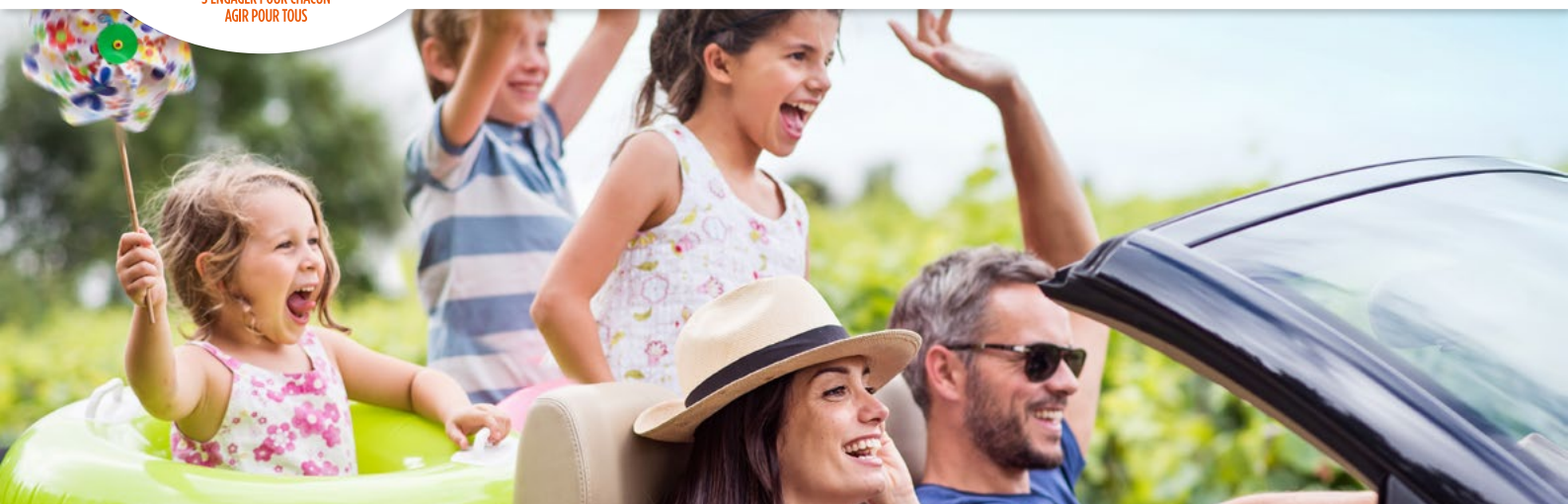




# SALARIÉ·E-S AXA IM RESTONS CONNECTÉ·E-S!



## ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

VOS SUBVENTIONS 2022 PAR QUOTIENT FAMILIAL ET PAR ACTIVITÉ



### FAMILLE VACANCES ET LOISIRS

**QF1** : 1380 €  
**QF2** : 1210 €  
**QF3** : 1100 €  
**QF4** : 870 €  
**QF5** : 530 €



### ENFANCE SÉJOURS ET LOISIRS

**QF1** : 650 €  
**QF2** : 550 €  
**QF3** : 450 €  
**QF4** : 350 €  
**QF5** : 300 €



### CARTES RENTRÉES SCOLAIRES

**Élémentaire** : 70 €  
**Collège** : 90 €  
**Lycée** : 110 €



### CARTES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Mariage, Naissance, Pacs et Retraite

**QF1** : 120 €  
**QF2** : 100 €  
**QF3** : 80 €  
**QF4** : 60 €  
**QF5** : 60 €



Les cartes d'événements exceptionnels sont proposées dès l'inscription du salarié sur le site du CSE.



La possibilité de prendre jusqu'à 60 chèques ANCV de 10€ par mois au lieu de 30 précédemment.



La possibilité de prendre des chèques Culture dans la subvention Enfance.



Les week-ends organisés par le CSE sont proposés à partir de 5 mois d'ancienneté.



La réservation de terrain de foot à 5 à l'année le jeudi à la Garenne Colombes par le CE (contacter Ignacio Alvarez pour en profiter).



Le démarrage de l'état des lieux des appartements du CSE et revue du matériel en vue d'une remise en état.



*Vous êtes un nouvel arrivant, vous avez des questions sur vos subventions, sur l'utilisation, la connexion au site du CSE, sur votre QF, vos Élus Cfdt vous répondent. Pour toute question sur votre QF n'hésitez pas à contacter Christophe Chaumont (Secrétaire du CSE)*

**A partir de cette année le CSE à lancer un partenariat avec des travailleurs d'un ESAT (Établissement de services d'aide pour le travail) qui interviennent dans la réalisation de tâches administratives. La Cfdt soutient cette initiative.**



## ENQUÊTE DU CSE SUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'accès au questionnaire adressé aux salariés est maintenant fermé. **Les entretiens individuels ont débuté et se termineront courant avril.**

Merci par avance pour votre participation. La CFDT vous tiendra informés dans un prochain tract du contenu du rapport du cabinet Syndex lorsqu'il sera présenté au CSE et de ses revendications.

## INDEX ÉGALITE FEMMES/HOMMES PROFESSIONNELLE : L'ÉCART SE CREUSE TOUJOURS UN PEU PLUS !

Les résultats viennent d'être publiés par la Direction pour 2020 (91 points) en chute depuis 2018 de 4 points.

• 2018 •  
**95** points

• 2019 •  
**93** points

• 2020 •  
**91** points



**La baisse de 4 points en 3 ans s'explique principalement par l'augmentation de l'écart de salaire Femmes/Hommes qui représente une baisse de 4 points en 3 ans.**

En 2018 l'écart était de 4,2% (35 points). Il augmente en 2020 pour atteindre 7,7% (31 points). Les autres indicateurs restent stables.

***Dans le contexte actuel d'inflation, les femmes sont doublement affectées. La société qui se veut être une entreprise socialement responsable doit être exemplaire. Il faut agir maintenant.***

## RATTRAPER LES ÉCARTS ENTRE LES SALAIRES : IL Y A URGENCE !

Depuis plusieurs années la CFDT revendique une enveloppe spécifique dédiée au rattrapage des salaires.

Nous demandons à la Direction d'agir rapidement dès cette année pour inverser cette évolution en affectant une enveloppe de rattrapage. Dans le contexte actuel d'inflation, les femmes sont doublement affectées. La société qui se veut être une entreprise socialement responsable doit agir maintenant.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site web [www.Cfdtaxa.com](http://www.Cfdtaxa.com).